

ARRETE conjoint N° 2003-019/MS/MFB
portant création, attributions et
fonctionnement d'un Comité d'organisation
de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du
Plan National de Développement Sanitaire
(PNDS).

Le Ministre de la Santé
Le Ministre des Finances et du Budget

VU la Constitution ;

VU le Décret N° 2002-204/PRES du 6 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n° 2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

VU le Décret N° 2002-254/PRES/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002 portant organisation type des Départements Ministériels

VU le Décret N° 2002-255/PRES/PM/du 18 juillet 2002 portant attributions des membres du gouvernement

VU le Décret N° 2002-454/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;

VU le Décret N° 2002-466/PRES/PM/MFB du 29 octobre 2002 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget.

ARRETENT

Article 1^{er} : Dans le cadre de la préparation de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), il est créé un Comité d'organisation.

Article 2 : Le Comité d'organisation est chargé de l'organisation matérielle et technique de la Table Ronde.

Article 3 : Le Comité d'organisation est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de la Santé. Le Secrétaire Général du Ministère des Finances et du Budget assure la vice présidence.

Article 4 : Le Comité d'organisation est composé ainsi qu'il suit :

- le sous comité Thème
- le sous comité Finances-Matériel
- le sous comité Accueil-Protocole
- le sous comité Sécurité.

Article 5 : Le sous comité Thème est chargé de:

- ❑ assurer le secrétariat de la Table Ronde ;
- ❑ rédiger les allocutions de la Table Ronde
- ❑ établir le projet d'ordre du jour de la Table Ronde ;
- ❑ concevoir l'agenda annoté de la Table Ronde ;
- ❑ établir la liste des invités et des participants à la Table Ronde

Article 6 : Le sous comité Thème est composé comme suit :

- **Président** : Dr Issa Boniface OUEDRAOGO : DEP/Santé ;
- **Vice-Président** : M. Etienne Songré YAMEOGO : DG-COOP ;
- **Membres**:
 - Dr Sosthène D. ZOMBRE : DGS/Mini-Santé
 - M. Félix Marie YAMEOGO : DCTM/DG-COOP
 - Mme M. Eugénie MALGOUBRI : STC-PDES/MEDEV
 - Dr Lagoun ZOU : DEP/Santé
 - Mme Fati KAFANDO : DEP/Santé.

Article 7 : Le sous comité Finances-Matériel est chargé de :

- ❑ Recueillir les différents devis des sous comités et élaborer le budget d'organisation de la Table Ronde ;
- ❑ mobiliser et gérer les ressources financières et matérielles nécessaires à la préparation et à la tenue de la Table Ronde ;
- ❑ assurer le règlement des factures ;
- ❑ assurer une large couverture médiatique de la Table Ronde ;
- ❑ assurer la reprographie, la circulation des documents et les annonces pendant la Table Ronde ;
- ❑ assurer l'organisation des pauses-café et autres cocktails ;
- ❑ produire les justificatifs des dépenses effectuées.

Article 8: Le sous comité Finances-Matériel est composé comme suit :

- **Président** : M. Emmanuel LALSOMDE : DAF/Santé
- **Membres** :
 - - Mme Laurentia SOULY : DEP/Santé
 - - Mme Aminata LANKOANDE : DEP/Santé
 - - M. Jean Bernard ZONGO : DEP/Santé
 - - M. Roger ADAKRO : DEP/Santé.

Article 9 : Le sous comité Accueil-Protocole est chargé de :

- ❑ assurer la confection et la ventilation des cartes d'invitation relatives à la Table Ronde ;
- ❑ assurer l'accueil et l'installation des invités dans la salle ;

- assurer la maîtrise des cérémonies et la circulation des micros dans la salle.

Article 10 : Le sous comité Accueil-Protocole est composé comme suit : organisation et finances est composé comme suit :

- **Président** : M. André Marie PODA : MAETCR
- **Membres** : M. Issa BADINI : CAB/MS
 - M. Mme Aminata YAGO/NIGNAN : SG/Santé
 - Mme Alima OUEDRAOGO : DEP/Santé
 - M. Amadou GUIRA : DEP/Santé.

Article 11 : Le sous comité Sécurité est chargé d'assurer la sécurité des invités, des participants et des biens de la Table Ronde.

Article 12: Le sous comité Sécurité est composé comme suit :

- **Président:** M. P. SAMBARE : Direction Générale de la Police
 - Nationale ;
- **Membres :**
 - - M. Jean Bosco KIENOU : Direction de la Sécurité Publique ;
 - - M. Rasmané OUANGRAWA : Commissariat Central Ouaga

Article 13: Les sous comités se réunissent chaque fois que de besoin sur convocation de leur président .

Article 14: Le Président du comité d'organisation convoque et préside les réunions du comité d'organisation une fois par semaine et chaque fois que de besoin.

Article 15: Le Président du comité d'organisation est l'ordonnateur du budget de la Table Ronde.

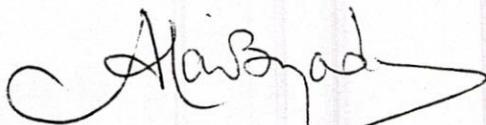
Article 16: Les sous comités présentent un rapport sur l'exécution de leur mission une semaine après la tenue de la Table Ronde.

Article 17: Chaque sous comité pourra en cas de besoin , faire appel à toute personne dont les compétences auront été jugées nécessaires à l'exécution de sa mission

Article 18: Le Secrétaire Général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature

Ouagadougou, le 03 FEB 2003

Le Ministre de la Santé



Alain Bédouma YODA
Officier de l'Ordre National

Le Ministre des Finances et du Budget



Jean-Baptiste M.P. COMPAORE
Officier de l'Ordre National